

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : les sanctuaires de Rome ; nomination d'un vicaire apostolique ; l'indépendance du Saint-Siège. — LE NONCE APOSTOLIQUE au jubilé de la reine Victoria. — LE PAPE ET LE ROI D'ITALIE. — MISSIONNAIRES PROTESTANTS, MISSIONNAIRES CATHOLIQUES.



SOMMAIRE

— L'ABROGATION DU CONCORDAT EN FRANCE.—LA RELIGION CATHOLIQUE A HAÏTI. — EUCHARISTIE, poésie.— SI L'ON VEUT MORALISER LE PEUPLE, EST-CE L'INSTRUCTION OU LA RELIGION QU'IL FAUT. — LA DOT DE NICOLE.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Fermis d'imprimerie : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
F. M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE, 24	JUIL.	—Bienheureux Alphonse.
MARDI, 26	“	—Sainte-Marthe.
JEUDI, 28	“	—Saint-Côme.
SAMEDI, 30	“	—Nativité d'Hochehaga.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 24	JUIL.	—Huitième dim. après la Pentecôte. Du Dimanche, sem., ornements verts. <i>On annonce la fête de Saint-Jacques et de la solennité de Sainte-Anne.</i>
Lundi, 25	“	—S. JACQUES, Ap., d. 1 cl., ornés rouges.
Mardi, 26	“	—STE ANNE, d. 1. cl., ornés blancs.
Mercredi, 27	“	—De l'Oct., de Ste Anne, sem., ornés blancs.
Jeudi, 28	“	—SS. Nazaire et Com., MM., s., ornés rouges.
Vendredi, 29	“	—Ste Marthe, V., semid., ornements blancs.
Samedi, 30	“	—De l'Oct., de Ste Anne, sem., ornés blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—*Dimanche 24*, vêpres pontificales.

Lundi 25, grand'messe à 7 heures.

Mercredi 27, grand'messe à 7 heures, pour les bienfaiteurs de l'Archevêché.

GRAND-SÉMINAIRE.—*Dimanche 24*, ouverture de la première retraite ecclésiastique.

CHAPELLE DE LA MISÉRICORDE.— Le 26, fête de Sainte-Anne, salut à 5 heures.

Dimanche 24.— Solennité des titulaires des églises paroissiales de Saint-Vincent de Paul à Montréal et à l'Île Jésus, Sainte-Marguerite au lac Masson, Sainte-Madeleine à Rigaud.

De plus, les paroisses de Saint-Jacques à Montréal et à l'Achigan, Sainte-Béatrice et Sainte-Marthe font ce jour-là la solennité de Sainte-Anne.

Les sanctuaires de Rome.— Sous le prétexte d'embellir Rome en y percant de nouvelles rues, le gouvernement italien poursuit son œuvre de destruction. Une des églises qui appartient à la France et fait partie des *pieux établissements* qu'administre l'ambassadeur de notre pays, va bientôt tomber sous le pic des démolisseurs : c'est l'église des *Quatre-Nations*, près le pont Saint-Auge.

Dès le quinzième siècle, une confrérie, composée des quatre nations de France, Bourgogne, Lorraine et Savoie, possédait cette église et la maison qui y est annexée. La confrérie a subsisté jusqu'en 1798 ; et à l'époque du Concordat, l'église et les bâtiments voisins furent réunis aux pieux établissements français. Il y a vingt ans, l'ambassadeur, M. de Sartiges, en accorda la jouissance aux sœurs gardes-malades de Troyes.

C'est donc un de nos anciens souvenirs nationaux qui va disparaître pour faire place à la rue que l'on appelle Corso Vittorio-Emmanuele.

Dans une autre partie de la ville, près du Pincio, les Capucins vont être contraints de quitter leur maison générale. Cette maison, qui domine la place Barberini, a été bâtie en 1624 par le cardinal Antoine Barberini, frère d'Urbain VIII. L'église des Capucins est riche en grands souvenirs : c'est la première de Rome qui fut érigée sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Elle garde les reliques de saint Justin, l'illustre apologiste des premiers siècles, de saint Félix de Cantalice et du bienheureux Benoît d'Urbain.

L'église restera debout, mais le plan en sera modifié ; les religieux devront abandonner leur vieux cloître pour se réfugier auprès de l'église Saint-Nicolas de Tolentino.

Le secrétaire de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, Mgr Dominique Jacobini, archevêque de Tyr est parti pour Paris le 2 juillet, avec des instructions spéciales relativement aux Missions.

Nomination d'un vicaire apostolique.— Dans l'audience du 19 juin, le Saint-Père a, sur la proposition de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, nommé M. Coqset, Lazariste, vicaire apostolique du Kiang-si méridional, en remplacement de Mgr Rouger, mort le 31 mars.

Mgr Coqset, né dans le diocèse de Soissons, le 28 juin 1847, professa la philosophie avant de partir pour la Chine en 1875. Mgr Delaplace l'avait nommé son provicaire.

L'indépendance du Saint-Siège.— Les journaux ont fait grand bruit, dans ces derniers temps, au sujet de ce qu'ils appellent la

question romaine. Les agences officieuses qui se chargent de renseigner la presse française disent que " les Nonces ont reçu de la secrétairerie d'Etat une circulaire leur prescrivant de répondre avec la plus grande circonspection, s'ils sont interrogés sur les idées et les intentions du Pape en ce qui concerne la conciliation entre l'Italie et la Papauté.

" Cette circulaire déclare que Léon XIII s'en tiendra à son allocution consistoriale du 23 mai et ne fera jamais le premier pas vers l'Italie, parce que c'est à elle à formuler les bases d'une entente.

" Il n'est pas question, dans ce document, d'une résolution prise par le Pape de ne jamais renoncer à son droit de souveraineté temporelle sur Rome. "

Nous n'avons pas qualité pour connaître et exposer les termes de la note de Son Eminence le Cardinal secrétaire d'Etat. Nous devons dire seulement que ce grave document, loin de passer sous silence la question du pouvoir temporel, comme semblent le dire les journaux, parle de l'absolue nécessité de ce pouvoir, pour assurer l'indépendance du Saint-Siège.

La rose d'or.—Le Saint-Père continue d'envoyer, chaque année, la rose d'or à une princesse ayant bien mérité de l'Eglise et du Saint-Siège. On annonce que Sa Sainteté a décidé de la faire remettre à Miss Cadwell, de Washington, qui a donné 300,000 dollars (1,500,000 fr.) à la nouvelle Université catholique d'Amérique.

Le nonce apostolique au jubilé de la reine Victoria.

On écrit de Londres :

" Quelques jours avant la grande fête du jubilé, le *Morning Post* annonçait avec indignation que trois cents pairs et autres personnages appartenant à la religion catholique romaine avaient envoyé au lord-chambellan les cartes d'entrée qui leur avaient été distribuées pour la cérémonie dans l'abbaye de Westminster, et ce journal flétrissait vigoureusement le manque de " loyalisme " de nos coreligionnaires.

" Le fait était vrai, croyons-nous, en ce qui concernait les députés irlandais ; mais leur conduite en cette circonstance n'avait point eu pour mobile des motifs religieux. Quant aux autres personnes, l'accusation n'était pas fondée. Le cardinal Manning n'eut pas de peine à établir que les catholiques ne peuvent s'unir dans la prière qu'avec ceux de leur foi ; mais comme preuve que, sous le rapport de la fidélité et de l'affection envers le Trône, ils ne le cèdent en rien à leurs compatriotes protestants, Son Eminence annonça qu'à l'heure même où ceux-ci s'assembleraient

dans l'abbaye de Westminster, un service solennel d'actions de grâces serait célébré dans la procathédrale de Kensington. C'est ce qui eut lieu, en effet, et l'on peut dire que si au point de vue de l'assistance et de la pompe purement humaine la cérémonie de l'abbaye eut plus d'éclat, celle de la procathédrale l'emporta sous le rapport de la solennité religieuse de toute la supériorité que le catholicisme a sur le protestantisme et le chant romain du *Te Deum* sur la musique du prince Albert.

“ Le cardinal Manning avait renoncé à son droit d'officier en cette circonstance en faveur de Mgr Ruffo Scilla, archevêque de Petra, envoyé extraordinaire du pape Léon XIII et chargé par Sa Sainteté de complimenter la reine Victoria à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône. L'illustre prélat arriva à dix heures précises dans la voiture du duc de Norfolk, dont il est l'hôte pendant son séjour en Angleterre. Le clergé de la procathédrale attendait sur le seuil de l'église le nonce du Pape, qui, à sa descente de voiture, se revêtit de la *cappa magna* sur la voie publique. Pareille chose ne s'était pas vue depuis des siècles en Angleterre. Conduit processionnellement dans le sanctuaire, l'archevêque de Petra revêtit les ornements sacrés et célébra la grand'messe pontificale, assisté d'un nombreux clergé et des élèves du grand séminaire de Ham-musmith.

“ Un chœur de 40 musiciens, dirigé par M. Bnels (artiste, croyons nous, d'origine belge), exécuta avec une grande perfection le *Kyrie* et le *Gloria* de la deuxième messe de Mozart, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* de la messe du Sacré-Cœur de Gounod.

“ Le cardinal Manning, entouré de l'évêque de Northampton et de l'évêque d'Ameycla, assistait sur son trône à la messe pontificale. Mais quand vint le moment de chanter le *Te Deum*, Son Eminence dit d'une voix émue : “ Ici je ne puis céder ma place : je suis Anglais, et je le sens ; ” et elle entonne le cantique d'actions de grâces.

“ Et, dans le fait, un catholique anglais a sujet de remercier Dieu, car le signe caractéristique du règne de Victoria sera peut-être un jour les progrès que le catholicisme a faits à cette époque. Lorsqu'elle monta sur le trône, les eaux du déluge protestant commençaient à peine à se retirer ; c'était tout au plus si l'on voyait quelques pointes de rocher poindre à la surface : aujourd'hui, un vaste terrain a été reconquis et il est recouvert de verdure et de fruits. En 1837 il y avait, en Angleterre, une demi-douzaine de vicaires apostoliques, gouvernant environ 500 prêtres qui desservaient 400 chapelles : trois ou quatre collèges peu florissant donnaient l'instruction à la jeunesse, et c'étaient là à peu près toutes les œuvres catholiques en Angleterre.

En 1887 la hiérarchie est rétablie dans la Grande-Bretagne : la province ecclésiastique d'Angleterre compte un siège métropoli-

tain et 14 suffragants, 2,473 prêtres tant séculiers que réguliers, 1,280 églises ou chapelles. L'Ecosse a deux archevêchés et quatre évêchés, 326 prêtres ou religieux et 330 lieux consacrés au culte. Les couvents de femmes ne se comptent plus et chaque diocèse possède un collège ou un séminaire. Dans les colonies les progrès ont été plus rapides et plus considérables encore : on estime à dix millions au moins le nombre des catholiques répandus dans l'empire britannique. Nous disions tout à l'heure que, pour la première fois, en 1837, après des siècles de persécution, des catholiques avaient été appelés à des fonctions publiques. Aujourd'hui tous les offices, sauf deux, leur sont ouverts : ils siègent dans les conseils du gouvernement, dans le ministère et le meilleur vice-roi qui ait gouverné l'empire indien était un catholique. On a vu le cardinal Manning appelé par ordonnance royale à prendre part aux travaux d'une grande commission parlementaire, dans laquelle il siégeait immédiatement après l'héritier du trône et prenait le pas sur le premier ministre de la couronne. Aujourd'hui les princes de l'Eglise catholique sont invités aux réceptions officielles et en particulier à celles du prince de Galles.

“ Mais le fait le plus remarquable sous ce rapport vient de s'accomplir et, grâce à l'émotion générale causée par le jubilé, il est passé presque inaperçu. Nous voulons parler de l'arrivée d'un nonce apostolique en Angleterre. Depuis quelque temps il était question de l'établissement de relations diplomatiques directes entre l'Angleterre et le Saint-Siège. Le Vatican le souhaitait, le cabinet de Saint-James n'était pas sans le désirer. Toutefois celui-ci hésitait à rompre en visière avec les préjugés protestants. Le jubilé de la reine Victoria offrit une occasion favorable de rompre la glace. Le Pape Léon XIII proposa de charger un envoyé extraordinaire de venir complimenter en son nom la reine d'Angleterre à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône.

“ Cette proposition fut acceptée avec reconnaissance, et le choix de Sa Sainteté se porta sur Mgr Ruffo Scilla, archevêque de Petra, nonce apostolique en Bavière, qui avait mené naguère à si bonne fin les négociations avec le gouvernement allemand. Dès que l'intention du Pape fut connue, le colonel Sandys, sorte de monche du coche, crut devoir interpellier le gouvernement :

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi
On dit, et sans horreur je ne puis le redire,

qu'un envoyé de “ l'évêque de Rome ” allait débarquer en Angleterre. Existe-t-il une loi qui autorise la Reine à recevoir un représentant diplomatique du Vatican ?—M. W. H. Smith coupa court à tous les scrupules de M. Sandys en lui disant que le fait était parfaitement exact, que la Reine n'avait aucun besoin d'une loi pour recevoir un envoyé quelconque, et que celui du Pape serait accueilli en Angleterre avec les mêmes honneurs que les nonces apostoliques sont accoutumés à recevoir sur le continent,

“ Mgr Ruffo Scilla n'apporte pas seulement à la Reine les félicitations du Pape, il est chargé de remettre à Sa Majesté un magnifique présent sous la forme d'un superbe mosaïque représentant l'École d'Athènes, de Raphaël. Ce chef-d'œuvre, qui n'a pas coûté moins de cinq ans de travail, est placé dans un cadre splendide. L'envoyé de Sa Sainteté a été reçu lundi en audience particulière par la Reine, qui l'a accueilli avec une faveur marquée. Il a été présenté avant tous les autres ambassadeurs. Mercredi, Mgr Ruffo Scilla était à la grande fête donnée dans le Foreign-Office aux souverains étrangers par lord Salisbury, et à ceux qui lui auraient demandé ce qu'il trouvait de plus extraordinaire à Londres, il aurait pu répondre comme naguère le doge de Venise à Versailles : “ C'est de m'y voir. ” Jeudi, j'ai eu l'honneur de rencontrer Son Excellence à la réception donnée en son honneur par le cardinal Manning. Tout le monde admirait la figure pleine de finesse de l'éminent diplomate, véritable type du prélat italien. On comprend qu'un pareil homme ait triomphé de M. de Bismarck. Le chancelier de fer avait déclaré qu'il n'irait jamais à Canossa. Mgr Ruffo Scilla n'a pas eu de peine à lui persuader qu'il n'était nullement nécessaire d'entreprendre pareil voyage, d'autant plus que le Pape ne se trouvait plus dans cette localité, mais il lui a démontré en même temps que tout chemin mène à Rome—La mission du nonce comprend un auditeur de nonciature, Mgr Zaleski, noble et charmant polonais, qui a le don des langues comme un apôtre, et un secrétaire, Mgr Merry del Val.

“ Le premier pas est fait, et l'établissement des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Saint-Siège peut-être considéré comme un fait accompli. ”

LE PAPE ET LE ROI D'ITALIE.

Nous empruntons aux *Annales Catholiques* le remarquable article suivant :

Un grand sot, qui avait beaucoup d'esprit, Voltaire, se flattait de tuer l'Église au moyen de ses livres sales ou méchants. Il lui donnait encore cent ans à vivre ; après quoi, sur les ruines du catholicisme, on aurait fêté la victoire de l'athéisme et célébré la gloire des encyclopédistes.

On peut constater, avec le *Bien Public*, que Voltaire a eu tort.

Aujourd'hui, quelques-uns de ses élèves ont cru pouvoir enterrement, sinon l'Église, du moins le pouvoir temporel du Pape, dont la chute devait dans leur plan préparer et faciliter l'enterrement de l'Église. Depuis dix-sept ans ces malheureux crient que c'est fait et que voilà bien Rome enlevée définitivement aux Souverains-Pontifes. Le larron italien s'est jeté, en 1870, sur les quelques provinces que le Pape possédait encore ; il les a “ incamé-

rées" au nom des droits de l'Italie une et indivisible. Depuis lors, dit-on, il n'y a plus de "question romaine", et Rome est devenue "intangible."

Seulement la "question romaine" semble n'avoir jamais été aussi ouverte que depuis qu'elle est fermée. Il ne se passe pas de jour qu'on n'en parle et, en ce moment, c'est un remue-ménage dans le monde de la presse pour savoir comment on pourrait bien résoudre cette éternelle "question" dont on disait qu'il n'y avait plus à s'inquiéter. Le Parlement italien lui-même a été saisi de l'affaire et, malgré les airs de bravoure qu'y ont pris le bigame Crispi et le plus radical Zanardelli, il est visible que personne n'y est content et satisfait de la situation présente. Chacun veut chercher autre chose que ce qui existe, car chez un sent que la situation est "intolérable."

C'est le Pape qui a prononcé le mot ; mais le roi Humbert et la droite italienne le sentent davantage.

Après tout la Papauté sait qu'elle peut supporter sans disparaître, ce qu'aucune institution ne saurait souffrir sans tomber. Elle a les promesses divines qui, après avoir éclairé tout son passé lui gardent intact et intangible "l'avenir."

Il n'en est pas ainsi de la royauté italienne. Aucune dynastie, et la savoyarde moins que toute autre, est assurée du lendemain. Les trônes ne durent que par la prudence de ceux qui les occupent et par la sagesse de leur politique. Si le peuple se gâte, s'éprend de doctrines anarchiques, se lance à la poursuite d'idées fausses et dangereuses, les trônes vacillent et s'effondrent. Or, dans quel pays la moralité politique souffre-t-elle davantage qu'en Italie ! Fondé sur le vol, la trahison, réuni par des moyens qui vaudraient au premier malheureux qui s'en servirait pour s'approprier cinquante francs, la corde et le gibet, le prétendu royaume italien n'a consommé son œuvre que par la spoliation des biens sacrés du Pontificat romain. Sa constitution elle-même lui enlève sur le peuple toute force moralisatrice et le met à la merci des passions sectaires auxquelles il doit son existence. Aussi le flot de la démagogie y monte chaque jour ; et les hommes de gouvernement s'effraient à la vue de ses progrès. Ils sentent que c'en est fait de l'ordre et du trône, si la situation présente continue encore quelques années, et ils jettent les yeux sur cette grande force morale, qui se nomme la Papauté, pour qu'elle les aide à préserver du naufrage l'œuvre même qu'ils ont édifiée contre elle. Ils voudraient que la Papauté les secoure ; mais comme l'orgueil les tient, ils voudraient que ce secours leur arrivât sans qu'ils eussent à renier leurs injustices et à refaire le bien. Ils négocient donc dans le seul but de voir les catholiques participer au scrutin et barrer, au seul profit des maîtres de Rome, la voie aux ennemis du trône.

C'est fort bien. Mais les catholiques n'ont pas à sauver un trône qui a usurpé la place du trône de Pierre. Ils n'ont pas à

préservé de la ruine un parti soi-disant conservateur qui a passé tout son temps à faire le mal, sans lequel l'Italie ne serait pas au bord de l'abîme et qui, dans l'avenir, mènerait le pays encore plus avant dans les voies révolutionnaires. Ils peuvent, ce que ni la droite ni la dynastie savoyarde ne peuvent faire, ils peuvent attendre. Les événements balayeront le trône, la droite, l'unité italienne et le reste. Ils n'atteindront pas la Papauté. Celle-ci n'est pas si pressée de reprendre possession de ses Etats, que le royaume d'Italie n'est intéressé à les lui rendre. Voilà la situation.

Quoi que fassent les habiles ou les ruses, entre la Papauté et le trône la position n'est pas égale. Le trône a besoin de la Papauté ; celle-ci n'a besoin de personne.

Aussi longtemps que la diplomatie italienne n'agira pas généralement dans cette conviction la "question romaine" restera posée sur l'Italie ; et si l'on ne se hâte, l'Italie en mourra.

Lorsque Napoléon, au faite de la gloire, voulut opprimer à son tour le Pape et en faire un sujet français, Joseph de Maistre écrivait à son roi, Victor-Emmanuel Ier, les lignes suivantes :

" Nous recevons dans ce moment la nouvelle de la convocation du con. de de Paris, avec la lettre menaçante de Napoléon, qui a cassé la glace et menace ouvertement de déposer le Pape..... Il me paraît impossible qu' d'un côté ou d'un autre, il ne s'élève pas quelque opposition, quelque protestation sublime. Quoi qu'il en soit, Votre Majesté assiste avec nous à l'une des plus grandes expériences qui puissent avoir lieu sur ce sujet. Jamais aucun souverain n'a mis la main sur un Pape quelconque (avec ou sans raison, c'est ce que je n'examine point) et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heurieux. Henri IV a souffert tout ce que peut souffrir un homme, un prince. Son fils dénaturé mourut de la peste à quarante-quatre ans, après un règne fort agité. Frédéric Ier mourut à trente-huit ans dans le Cydnus. Frédéric II fut empoisonné par son fils, après s'être vu déposé, Philippe le Bel mourut d'une chute de cheval à quarante-sept ans. Ma plume se refuse aux exemples moins anciens. Cela ne prouve rien, dira-t-on : à la bonne heure ! Tout ce que je demande, c'est qu'il en arrive autant à un autre, *quand même cela ne prouverait rien ; et c'est ce que nous verrons* ".

Ce dernier désir fut exaucé ; ou plutôt cette dernière prophétie se réalisa. Et il semble que l'arrière-petit fils de Victor-Emmanuel Ier puisse déjà se dire à l'heure actuelle, qu'un nouvel événement, *qui ne prouvera rien*, pourrait bien venir de nouveau vérifier, mais à son détriment, cette loi de l'histoire que le grand serviteur de son ancêtre proclamait en des termes si prime... sautiers et si solennels.

Mais le roi Humbert aura-t-il le courage de se sauver lui-même en revenant sur ce que la Révolution a fait ? Il'en faut douter. Tout ce que l'on peut dire c'est que ce sera pas la Papauté qui pâtira de ce manque de courage.

Missionnaires protestants, missionnaires catholiques.

Dans le courant du mois dernier, le correspondant du *Times* avait un long entretien avec un voyageur autrichien, M. Oscar Lenz, tout récemment arrivé de l'Afrique centrale, où l'avait envoyé la Société géographique de Vienne. Parti vers le milieu du mois d'août 1885, de l'embouchure du Conho, M. Lenz atteignait, dix-sept mois après, l'embouchure du Zambèse, ayant ainsi traversé le continent africain de l'Atlantique à l'Océan Indien.

Le passage le plus curieux de la conversation de l'explorateur autrichien avec le correspondant du *Times* est celui qui concerne les missionnaires. "M. Lenz a beaucoup à dire au sujet des missionnaires britanniques protestants, mais pas grand'chose de favorable. Les nègres auxquels les missionnaires protestants apprennent à lire et à écrire deviennent pour la plupart impropres aux occupations manuelles. Ils se considèrent comme les égaux de l'homme blanc, et estiment qu'il est indigne d'eux de travailler. Quand ils ne sont pas occupés à tenir des réunions nombreuses et tumultueuses, dans lesquelles ils prient et où chacun veut avoir son tour pour prêcher, ils rôdent et mendient, fort mécontents si on ne les laisse pas vivre d'aumônes aux dépens de leurs frères blancs. Les factoreries européennes ont appris à se défier de pareilles gens, et elles n'ont garde de les employer, de sorte que la plupart retombent dans un état de barbarie et de vagabondage pire qu'auparavant et que les renégats nègres deviennent presque toujours des criminels. M. Lenz, ajoute le correspondant protestant du *Times* protestant, déclare également que les seuls missionnaires qui réussissent véritablement sont les missionnaires catholiques. Ceux-ci ont pour principe d'apprendre d'abord à l'homme à travailler, et de développer les facultés spéciales qu'il peut avoir. Ils forment d'excellents ouvriers, qui sont généralement demandés, et qui, par leur exemple, en convertissent d'autres au christianisme. *Il est regrettable que les missionnaires protestants ne prennent pas exemple sur les prêtres catholiques.*"

Après avoir cité ce passage, le *Journal de Bruxelles* constate que tous les explorateurs de l'Afrique partagent le sentiment de M. Lenz, et il raconte à ce propos une très intéressante anecdote : Peu de temps avant de partir pour cette fatale expédition de Khar-toum qui devait lui coûter la vie, Gordon (protestant) avait eu plusieurs entrevues avec le roi des Belges (catholique). On sait qu'il devait devenir gouverneur général du Congo. Au moment de prendre congé du roi, Gordon lui dit : "Mais nous avons oublié la chose principale : il faudra envoyer des missionnaires. — Certes, répondit le roi, j'y ai déjà pensé. Mes ordres sont donnés pour que la protection et l'aide les plus larges soient données aux missionnaires. Déjà, du reste, j'accorde des subsides aux sociétés anglaises et écossaises de missionnaires (protestants). — Non, sire,

dit avec franchise Gordon, ce ne sont pas ceux-là qu'il faut surtout protéger. Envoyez beaucoup de romains."

L'abrogation du Concordat en France. — Il y a, depuis plusieurs années, une commission spéciale, nommée par la Chambre, pour étudier la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette commission a élu pour président M. Boyssel.

Le projet est enfin achevé ; la majorité de la commission est d'accord avec son président. Voici le texte de ce document :

" Article premier.—La république respecte tous les cultes, Elle n'accorde à aucun d'eux ni subventions pécuniaires, ni délégations, ni privilèges.

" Art. 2.—La loi du 18 germinal an X, connue sous le nom de Concordat, est abrogée.

" Cette abrogation sera notifiée au Pape, suivant les formes et usages diplomatiques.

" Art. 3.—Les articles organiques du 26 messidor an IX, promulgués en même temps que le Concordat, en vue d'en assurer l'exécution, sont abrogés.

" Art. 4. — Sont également abrogés : les décrets du 23 ventôse an XII sur les séminaires : le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques ; la loi du 2 janvier sur les établissements ecclésiastiques, et généralement toutes les lois, tous les décrets, règlements, arrêtés et dispositions quelconques contraires à la présente loi.

" Art. 5. — A partir de la promulgation de la présente loi, les départements et les communes rentreront en pleine possession et jouissance de leurs immeubles actuellement affectés au service d'un culte, ou au logement de leurs ministres ou des congrégations religieuses.

" Art. 6.—Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires et des consistoires appartiennent aux communes sur le territoire desquelles se trouvent placés les dits établissements et les dits immeubles.

" Art. 7. — Les communes, représentées par leurs conseils municipaux, pourront louer les édifices communaux aux associations religieuses ou syndicats religieux, tels que les définissent et les régissent les articles 9 et 10 ci-après, mais sous le contrôle et avec l'approbation de l'Etat, tant au point de vue du prix de la location qu'au point de vue de sa durée.

" Art. 8.—Les ministres des cultes actuellement en fonctions et, à ce titre, salariés par la république, recevront une pension personnelle et viagère de 1,000 francs par an, s'ils sont âgés de plus de cinquante ans au jour de la promulgation de la loi.

Les autres pourront, sur leur demande, recevoir une allocation, une fois payée, dont le maximum sera de 800 francs.

Art. 9. — Les citoyens appartenant à un même culte religieux pourront se constituer librement en syndicats ou associations re-

ligieuses, même au nombre de plus de vingt personnes, sans l'autorisation du gouvernement. Ces associations devront se renfermer rigoureusement dans l'objet même pour lequel elles auront été constituées, à peine de dissolution légalement prononcée contre l'association et de perte de la qualité de Français pour chacun de ses membres.

“ Art. 10.—Les syndicats religieux seront régis par les dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.”

C'est la confiscation pure et simple ! dit la *Semaine religieuse* de Paris. Et l'on a osé inscrire en tête d'un tel projet, ces mots : *La république respecte tous les cultes.*

Non seulement on prétend enlever à l'Eglise le budget insuffisant qu'on lui attribue, les édifices qui lui ont été rendus à l'époque du Concordat, ceux que les divers gouvernements ont pu élever depuis lors, mais tous les meubles et immeubles sans distinction, tout ce qu'elle a reçu en don des fidèles, pour soutenir les œuvres diverses !

Nous ne pouvons croire que la haine des sectes qui conduisent depuis douze ans la lutte religieuse, ose encore aller jusque-là. Si endormie que paraisse la conscience publique, à l'heure présente, un tel acte la réveillerait.

Haïti. *La religion catholique à Haïti.* — Mgr Kérusan, évêque du Cap-Haïtien, est maintenant en France pour recruter des missionnaires qui évangéliseront la grande île appelée jadis la France-Noire. Voici en quels termes Mgr Kérusan, dans une lettre qu'il adresse au Supérieur du Séminaire de Vesoul, peint la situation de ces belles contrées :

“ Haïti, où je suis évêque, est un pays catholique, si l'on peut appeler ainsi des baptisés qui n'ont aucune connaissance de la religion ni aucune pratique chrétienne. La population, toute noire, parle français. Elle est instinctivement très religieuse, amie du prêtre. Convertis, nos Haïtiens font d'excellents chrétiens, persévèrent généralement bien et deviennent parfois très pieux. Il n'est pas rare qu'ils pratiquent comme très naturellement des vertus héroïques. Ainsi, je connais telle paroisse où des hommes, avec toute leur famille, font tous les dimanches douze lieues pour aller à la messe. Ils voyagent toute la nuit du samedi et rentrent chez eux le dimanche soir. Bien des personnes, surtout dans certaines villes, mènent la vie parfaite au milieu de familles corrompues : elles suivent un règlement particulier, se lèvent à heure fixe, font l'oraison, assistent chaque jour à la sainte messe, communient plusieurs fois la semaine, récitent le petit office de la sainte Vierge et le chapelet, sinon le Rosaire, font la retraite mensuelle et la retraite annuelle avec une édification propre à confondre même leur directeur. — Il y a dans le pays plusieurs associations d'hommes, qui font la communion ensemble

tous les premiers vendredis du mois. L'association de la cathédrale de Port-au-Prince compte trois cents hommes. — Je suis entré dans ces détails pour vous montrer ce qu'on peut faire de notre peuple, et ce qu'il serait s'il avait des prêtres. Mais il n'en a pas en nombre suffisant. Jugez plutôt.

“Le pays compte un million d'âmes. Il y a un archevêque à Port-au-Prince et un évêque au Cap. Entre eux deux, ils n'ont pas cent prêtres dans le ministère ! Or, notez que nos paroisses, outre qu'elles ont une population considérable, sont très étendues. Nos pauvres gens ont cinq, dix, quinze, vingt et jusqu'à trente lieues à faire pour apporter leurs enfants au baptême, pour se confesser, se marier, assister à la messe. Que d'enfants meurent sans baptême faute de prêtres ! — Nos missionnaires sont les mêmes distances à parcourir pour visiter les malades et faire leurs missions dans les quartiers éloignés. Pendant ces courses, le chef-lieu reste souvent sans prêtre. De sorte que ce cher pays est absolument malheureux, et son peuple est un troupeau sans pasteur, à la merci des loups.”

Le général Pittié, qui mourut l'an dernier, aide-de-camp de M. Jules Grévy, a publié, en janvier 1886, sous ce titre : *A travers la vie*, un recueil de poésies qu'il a écrites aux divers âges de son existence. Le volume s'ouvre par une pièce dont nous aimons à reproduire les passages suivants :

EUCCHARISTIE

A MA SŒUR

.....
Ah ! que ce temps est loin, ma sœur, où tout à Dieu,
Où, ceignant l'invisible auréole de feu,
Aux accords solennels des harpes de Solyme,
J'allais, humble sujet d'une règle sublime,
Zélateur grave et pur du mystère divin,
Chercher le pain de vie et le mystique vin !
Hélas ! poussé depuis aux orages du monde,
Nageur débile en proie à la houle profonde,
Chaque fois qu'un hasard, trop rare à revenir,
Place devant mes yeux ce vivant souvenir,
Sous l'invisible doigt qui les frôle, — ô merveille ! —
Les harpes d'autrefois vibrent à mon oreille,
Et je sens sur mon front, avant l'âge glacé,
Comme un vague frisson des brises du passé.

En moi, quand tout est joie et lumière et délices,
En ce mois où des fleurs s'entr'ouvrent les calices,
Où la brise plus tiède embaûme, où dans les airs
Des sonores oiseaux éclatent les concerts,
Sur le mobile lac qui lui sert de théâtre,

N'as-tu point observé le beau cygne folâtre ?
Eh bien ! ce monde, effroi de mes sens douloureux,
M'apparaît comme un lac tranquille ou ténébreux,
Où, coupant le flot noir des lumineuses lignes,
Les radieux enfants passent comme des cygnes.

O jeunesse ! idéal printemps ! oh ! désormais,
Qui me rendra ces jours disparus à jamais,
Où, comme un chaste lis souriant à l'aurore,
Sous les yeux maternels mon cœur venait d'éclorre ?

Mais toi, cygne charmant des lieux où je suis né,
Lisant mes sombres vers d'un esprit étonné :
" Quoi ! diras-tu, la vie, éternelle tempête.
De douleur et de lutte est-elle toujours faite ? "
Adorable candeur de l'âme en son matin !
Quand l'âge aura mûri ton esprit enfantin,
Du monde ingrat et dur sondant le noir problème,
A tes doutes, ma sœur, tu répondras toi-même.
Et qu'alors le bon Dieu te protège ! Aujourd'hui,
En ce Dieu juste et fort place ton seul appui,
Ne t'inquiète pas des jours qui sont à naître.
Poussé par le fiévreux désir de tout connaître,
Au-delà du visible, au-delà du réel,
L'éternel Prométhée escalade le ciel ;
Je ne sais quel démon le pousse vers la lutte,
Hélas ! Mais ce Titan, brisé de chute en chute,
Après mille ans d'assaut et d'efforts superflus,
Ce géant foudroyé, ma sœur, en sait-il plus
Que le petit enfant qui, d'une foi sincère,
Murmure en son berceau : " Je crois en Dieu le Père ? "
Va donc, indifférente aux rumeurs d'ici-bas ;
Dans les sentiers du ciel marche d'un fer ne pas ;
Exalte le divin mystère de l'Hostie ;
Forte par ces deux mots : *Baptême, Eucharistie !*
Courbe-toi, courbe-toi, sous le joug adoré
De la règle immuable et du pacte sacré.
O beau lis virginal ! cœur pur ! âme limpide !
Hors des banals sentiers une étoile te guide,
Un immortel flambeau brûle au-dessus de toi :
Ce flambeau, cette étoile, ô ma sœur, c'est la Foi !
La Foi des premiers ans et non pas ce " peut-être "
Qui ironde les secrets d'un Sauveur et d'un Maître ;
Ce sentiment naît qui montre chaque soir
Dans le ciel constellé comme un feu d'encensoir,
Et qui fait que l'enfant à travers la nuit sombre,
Fouillant des noirs arceaux l'indécise pénombre,
Croit voir distinctement l'œil flamboyant de Dieu
Collé sur les vitraux de la rosace en feu.

Le général PITRIÉ.

Si l'on veut moraliser le peuple, diminuer le nombre des crimes, est-ce l'instruction ou la religion qu'il faut favoriser ?

La *Revue du Monde catholique* vient de publier une étude approfondie de M. Paul Perret sur la situation scolaire dans ses rapports avec le développement de la criminalité. De ce travail consciencieux, qui dépouille, département par département, la statistique scolaire et la statistique criminelle, depuis 1832 jusqu'en 1885, c'est-à-dire durant un demi-siècle, il résulte à toute évidence que l'instruction ne fait pas disparaître le crime, que le crime n'est pas le fruit de l'ignorance et qu'il ne suffit pas d'éclairer les masses pour les améliorer.

Qu'attestent les documents officiels ? Ils proclament que le crime change de nature selon le degré d'instruction auquel un peuple parvient, mais qu'il ne décroît pas ; il se multiplie, au contraire, si l'esprit religieux s'affaiblit. Ainsi que le dit M. Le Play : " Les hommes instruits, dans les pays démoralisés par " l'incroyance, joignent aux vices communs à tous, plus de science " dans le mal, plus de savoir-faire, quelque chose de pire que le " vice, l'habileté dans le vice. " Les crimes, nés de la violence font place aux crimes honteux et bas. On remarque moins d'assassinats et de meurtres, mais les infanticides, et les crimes que l'on ne nomme pas sont devenus extrêmement nombreux ; on ne vole plus à main armée sur les chemins, mais on commet cent fois plus de vols domestiques, d'escroqueries, d'abus de confiance, etc.

En revanche il est facile de constater une corrélation très accusée entre les progrès de la criminalité et le développement des idées d'impiété et de révolution.

Qu'on étudie la situation dans l'ensemble ou dans les détails, dans les villes ou dans les villages, parmi les populations agglomérées, ou dans les campagnes ; que l'on compare entre elles les diverses classes de la société, et toujours on retrouvera les mêmes résultats.

Tandis que Londres, en 1876, comptait 852 églises ou temples, Paris n'en a que 110, c'est la ville de France qui compte le moins d'églises relativement à sa population, et c'est en même temps la plus criminelle.

La banlieue de Paris offre une situation pareille. M. Le Play a tracé le tableau, hélas ! très fidèle, d'une commune de cette banlieue (1). La corruption et la criminalité y sont descendus jusqu'à la barbarie, dit le savant auteur de la *Réforme sociale*, et il signale en même temps l'irrégiosité profonde de cette commune. Or, tout le département de la Seine est dépourvu d'églises. On trouve dans des agglomérations de 20, de 30.000 âmes, une pauvre et unique paroisse, une chapelle exiguë et jamais remplie. La

(1) *Les Ouvriers des Deux-Mondes*, II; p. 476.

criminalité de la banlieue parisienne est, à peu de choses près, identique à celle de Paris.

La situation est la même dans Seine-et-Oise, dans une partie de l'Oise et de l'Eure, et la criminalité y est très forte.

Que l'on prenne, au contraire, le groupe des départements les plus religieux, la Vendée, la Sarthe, la Vienne, une partie de l'Anjou et de la Bretagne ; la criminalité y est la plus faible de France.

Que l'on compare l'Ouest de la France et l'Est : l'Ouest, — un peu moins instruit, mais beaucoup plus religieux que l'Est, — l'Ouest compte un tiers en moins de voix radicales dans les élections de 1870 et dans celles des 363 que l'Est, et il a également un tiers en moins de crimes divers (1).

Que l'on compare enfin les classes entre elles.

85.000 sœurs ou religieuses ne fournissent pas même une accusée aux assises en plusieurs années, non, pas même une seule. La statistique des prisons de 1876, de 1878, de 1879 proclame la vertu de ces saintes femmes. En face de ce mot *religieuse* : aucun chiffre ; une classe généralement peu religieuse, les sages-femmes compte au contraire 37,—47,—49, condamnées dans ces trois ans, et elles ne sont que 12.000 en France. Si elles étaient aussi nombreuses que les Sœurs, on trouverait parmi elles près de 300 condamnées dans les maisons centrales.

Le clergé régulier ou séculier comprenant 66.000 personnes n'a que 2 accusés, en 1876 ; il n'en a jamais eu que de 1 à 6, de 1826 à 1876 ; mais les médecins et chirurgiens qui comptent tant de sceptiques et d'incroyants, ont environ 14 personnes dans les maisons centrales ; ils avaient 18 accusés aux assises en 1876 pour 26.000 personnes ; ce serait 45 ou 50 personnes pour 66.000 et non 1 ou 2 comme le clergé.

Les avocats et officiers ministériels, qui comptent parmi eux tant de membres véreux, tant d'ambitieux prêts à tout et qui remplissent les assemblées parlementaires, ne sont que 29.000 et l'on compte parmi eux 66,—75,—79 condamnés dans les maisons centrales.

Les banquiers et agents d'affaires, — population incroyante et sceptique entre toutes, — ne compte pas plus de 12.436 personnes et elle est représentée par 72,—75,—86 individus dans les maisons centrales. Si cette classe comptait 66.000 membres comme le clergé, elle aurait 410 individus dans les maisons centrales et non 10 comme le clergé.

Si forts que soient ces chiffres, ils n'ont rien de comparable à ceux que nous donnent les criminels arrêtés pour participation à l'abominable insurrection de la Commune. La Commune qui ferma les églises, qui arrêta l'archevêque de Paris, des prêtres des missionnaires, et qui en fit fusiller un grand nombre, comme

(1) Est, 19.300 voix radicales par 100.000 habitants, et 300 crimes ou délits criminels par 100.000 habitants. Ouest, 13.200 voix radicales par 100.000 habitants et 220 crimes.

ôtages, sans jugements ; la Commune, qui, en revanche délivra des criminels avérés, comptait 35 o/o de repris de justice, parmi les hommes arrêtés et 25 o/o de filles publiques parmi les femmes. C'était donc à la fois la population la plus anti-religieuse et la plus sinistrement criminelle et vicieuse que l'on puisse imaginer. Mettez en comparaison ces deux éléments contraires, 66.000 préêtres comptant 10 criminels, 66.000 communards en comptant 22.000 et concluez !

Et comment conclurez-vous ?... Vous serez bien obligé de dire, comme M. Le Play sur des chiffres irréfutables, que la religion est de nos jours comme elle a été de tout temps un des principaux fondements des sociétés ; que tout peuple qui perd son esprit religieux est un peuple en décadence et non, comme on ne cesse de le répéter dans la presse libre-penseuse, un peuple en progrès. Toute nation vit de ses croyances et meurt de son impiété. Nous croyons donc fermement, et sur preuves positives, sur documents, que la religion est indispensable, que sans elle toute société tombe et dépérit et que l'instruction seule, quand elle n'est pas appuyée sur la religion, loin de faire diminuer le crime, le vice, l'immoralité, les propage et les fait augmenter dans des proportions considérables.

Une procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu.

(Suite et fin.)

Le reposoir élevé par les ordres des parents de l'enfant malade offrait un aspect à la fois splendide et gracieux. Aux riches draperies qui le tapissaient et à la multitude des flambeaux allumés s'unissaient les gerbes de fleurs les plus variés. Il était surmonté de cette inscription en lettres d'or : " Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez me guérir." C'était la prière du jeune malade qui, dans sa lente agonie, confiait sa dernière espérance au Sauveur Jésus.

Les cloches des églises, lancées à toute volée, avaient annoncé depuis quelques instants la sortie de la procession, quand les chants sacrés furent entendus de la maison du jeune malade. Peu après, les premières bannières apparaissaient et ceux qui les portaient venaient successivement se ranger autour du reposoir

élevé par la piété des parents. Le père sortit de la maison, tenant un cierge d'une main, soutenant son fils de l'autre.

On avait fait prendre à l'enfant le costume qu'il portait le jour de sa première communion. Un ruban blanc était noué autour de son bras et ses doigts égrenaient son chapelet. Sa mère qui le suivait s'agenouilla derrière lui, au moment où notre divin Sauveur parut sous les apparences de la sainte Hostie portée par le prêtre qui officiait. C'était le même miséricordieux Jésus qui, lorsqu'il parcourait les bourgades de la Judée, guérissait les malades, ressuscitait les morts et comblait les peuples de ses bienfaits.

Les chants cessèrent et le prêtre bénit la foule prosternée : le silence qui régnait de ce moment solennel fut interrompu par une voix faible et tremblante qui s'élevait devant l'autel :

“ Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez me guérir ! ” disait avec une foi ardente le jeune malade en contemplant la sainte Hostie. Le prêtre tressaillit, et, abaissant l'ostensoir devant l'enfant, il pria celui qui a toute puissance et dont la miséricordieuse tendresse est infinie, d'avoir pitié du malade qui recourait à lui.

Lorsque la procession reprit sa marche, l'enfant suivit longtemps des yeux le Saint Sacrement, en continuant de lui adresser une de ces ferventes prières qui touchent le cœur de Dieu.

Le père, s'approchant de son fils, lui prit le bras afin de l'aider à se relever : “ Laissez-moi faire, lui dit l'enfant, en souriant, je suis guéri, je me sens fort et je respire librement. Le bon Jésus vous a rendu votre fils. Allons le remercier à l'église de ce bienfait si grand. ”

L'enfant marchait d'un pas ferme et assuré ! La procession rentra un peu après l'église, au chant du *Te Deum*. Paul en suivit chaque verset avec une inexprimable reconnaissance, puis il reçut avec les fidèles une dernière bénédiction, s'abandonnant aux élans de la plus vive reconnaissance.

Nous n'essayerons pas de redire les joies du père, de la mère et les émotions de la sœur de Bon-Secours quand Paul dont le cœur débordait d'allégresse rentra dans la maison, guéri par la vertu du corps sacré de Notre-Seigneur qui avait bien voulu se laisser toucher par la confiante prière de l'enfant.

LA DOT DE NICOLE.

I.

Sur les bords du Loiret, à quelques kilomètres d'Orléans, au milieu d'un paysage, dont l'horizon est restreint, je l'avoue, mais on ne peut plus gracieux, un petit village a groupé ses maison-

nettes sur le versant d'un coteau. En haut, se dresse l'église, une vieille église avec tour romane. Près de l'église, à main droite, par rapport à la rivière, la maison du curé ; à main gauche, le cimetière. Et puis, de tous les côtés, des maisonnettes, des chaumières, avec leur tas de fumier, leur mare, leurs volailles de toutes sortes.

A deux cents mètres du village, à la lisière d'un grand bois, sur le bord du Loiret, on aperçoit un vaste et bel édifice ; c'est le château de Saint-Aignan.

Nous sommes à la fin de septembre. La journée est délicieuse, et cette nature d'automne a des splendeurs d'une ineffable beauté.

En ce moment, une petite société sort par la haute porte du château ; cette société se compose d'une vieille dame à la physionomie d'une distinction exquise, d'une jeune fille de vingt-deux ans, aussi belle que sa mère, mais ornée de toutes les grâces de la jeunesse, et d'un homme de trente ans, à l'air martial, avec une expression de visage toute rayonnante de franchise, de bonté, de joie.

La vieille dame, c'est la châtelaine du lieu, la comtesse douairière de Saint-Aignan ;—le jeune homme qui lui donne le bras, c'est le fils de son amie d'enfance, le comte de Beuvron, capitaine aux gardes royales de Louis XV, l'un de ceux qui ont si vaillamment décidé la victoire, dans les champs de Fontenoy ;—la jeune fille qui marche d'un air timide à côté de sa mère, c'est Mlle Marie de Saint-Aignan, la fiancée du comte de Beuvron. Mais d'où vient cette timidité ? Marie n'aime-t-elle donc pas son fiancé ? Oh ! si, elle l'aime, mais elle le respecte encore plus qu'elle ne l'aime. Maurice est un homme d'une si haute valeur si courageux, si énergique, si franchement chrétien dans ce siècle impie ! Marie, tout intelligente qu'elle est, Marie, malgré ses rares qualités, sa bonté, sa vertu, place Maurice bien au-dessus d'elle dans son cœur. Beau sentiment que celui là et marque d'une affection véritable ! Ne me parlez pas de ces unions où la fiancée croit faire à celui qu'elle accepte un grand honneur.

Cependant la noble société s'est arrêtée, non loin des flots bleus du Loiret, à la porte d'une humble chaumière, au toit couvert de paille. Les aboiements joyeux du chien ont immédiatement fait sortir les habitants de cette modeste demeure : un homme, un paysan, avec sa veste de droguet, sa culotte courte, une femme, à l'air très humble, vêtue d'une cotte et d'un corsage de couleur sombre, enfin une jeune fille, elle aussi vêtue simplement : mais son bel œil où brillent l'intelligence et l'énergie, sa physionomie ouverte, lui donnent sous son pauvre habit un air de reine.

—Bonjour, Jean et Toinette, dit la comtesse de Saint-Aignan, en s'adressant aux parents. Et toi, Nicole, bonjour aussi.

Ce disant, elle s'asseyait sur le banc de pierre adossé à la maison, et Nicole apportait des escabeaux de bois au comte de Beuvron, et à Marie qui lui serra doucement la main.

— Mes amis, reprit la comtesse, nous venons vous dire adieu. Après demain, nous partons pour Paris où ta fille, bonne nourrice, va se marier. J'aurais bien aimé que cette union se célébrât ici ; mais mon excellente amie, la mère de Maurice, est trop souffrante pour se déplacer. Donc, vous ne verrez pas la noce.

— Oh ! Madame la comtesse, s'écrièrent Jean et Toinette, quel dommage ! C'eût été si beau d'assister à pareille fête !

— Qu'y faire ? c'est impossible. Et toi, Nicole, dit la comtesse, en s'adressant à la jeune fille, ne songes-tu pas à l'établir ?

Nicole rougit jusque dans le blanc des yeux.

— Hé ! Madame la comtesse, reprit Jean, nous ne sommes plus au temps où les jeunes filles se mariaient sans dot.

— Précisément, je suis venue pour lui en donner une. Marie et Nicole ont été sœurs de lait : elles s'aiment assez...

— Oh ! oui, dit vivement la jeune comtesse.

La châtelaine continua :

— Elles s'aiment assez pour que je souhaite de les voir mariées à peu de distance, l'une de l'autre. Tiens, Nicole, voici une bourse où tu trouveras cinquante écus (1).

Nicole reçut ce présent avec respect et elle remercia vivement la comtesse. Jean et Toinette se confondaient en actions de grâces.

Chose étonnante ! ni la jeune comtesse ni son humble amie, Nicole, ne paraissait réellement satisfaites.

C'est que Nicole, avait fait à sa sœur de lait quelques timides confidences et Marie craignait que ces cinquante écus, au lieu de rendre Nicole heureuse, ne fussent pour elle la cause de bien des larmes.

Mais Marie n'osait rien dire. Si fort qu'elle aimât sa mère et son fiancé, elle aurait craint de leur faire connaître ses appréhensions.

(1) L'écu de six livres de cette époque représenterait aujourd'hui environ 36 francs ; cinquante écus à ce compte vaudraient dix-huit cents francs.

(A suivre.)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Ernest Ethier.—Bridget O'Reilly, ve Rogers.—Sarah Gill, ép. Brady.—
Jos. Lapointe —A. Bigras, ép. Brunette.—Thomas Latour. — H. Auclair,
ép. Bédard.—B. Reddy, ve McFarlane.—Rosalie Mignault.—M. Paquette,
ve J. Beauchamp. — David St-Amand. — F. Lapierre, ve Coulombe. —
H. Forgue, ép. Antille.—Narcisse Berthiaume.—Jua Chevalier.—Delphine
Hormois, ép. Hormois.—Maximilien Bibaud.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESSEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la maille ou autrement sont remplies avec pon-
tualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien
vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID-PAR-LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFE, pour les communautés religieuses et les
pensionnats.

677. RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché des Pains-courts

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

ARTHUR SIMARD

—DOREUR ET MANUFACTURIER DE—

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique assortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

—ET—

DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LÀ

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

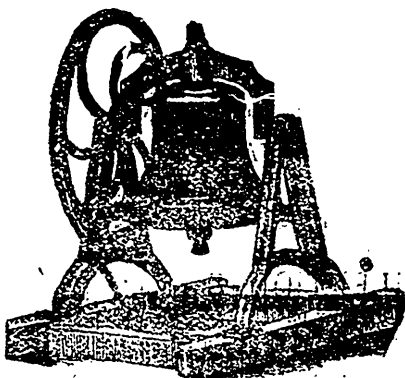
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasin, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QUI ILY AIT EN CANADA
Commandés par la Poste et autres complies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET COUVENTS
Seules ou en Carillons
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et le Por-
ter Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556, Rue LaGauchetière
MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE.

Les tirages mensuels ont lieu le Troisième Mercredi
de chaque mois

LA VALEUR DES PRIX QUI SERONT TIRÉS LE

MERCREDI, 17 AOUT 1887,

SERA DE

\$60,000,00

COUT DU BILLET

PREMIERE SERIE \$1.00

DEUXIEME SERIE: 25 cts

DEMANDEZ LE CATALOGUE DES PRIX

LE SECRÉTAIRE,

S. E. LEFEBVRE,

No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

MAISON DE SANTÉ

POUR LES

ALIÉNÉS ET LES ÉPILEPTIQUES ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église
près Montréal, P. M.

PEPIN & BOIRE,

FACTEURS D'ORGUES D'ÉGLISE ET DE SALON,

No 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPÉRIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS

TORONTO.

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement
et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc Service prompt

HURTEAU & FRÈRE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL